



Engagée, Solidaire

Pour la défense des salariés
et l'amélioration des conditions de travail

Demain, mardi 14 juin ; Votez CGT

→ Ayez la certitude d'être :

- régulièrement informé
- conseillé au quotidien
- soutenu en toutes circonstances

→ Dotez vous d'élus

- Toujours disponibles
- Capables de vous répondre
- Résolument de votre côté

DELEGUES DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jocelyne CHABERT	Nadine MESLIN
Jean-Pierre MAURICE	Eva ROBIN
Jean-Pierre TREHARD	Daniel CHOTARD
Dominique BIVIC	Jean-Claude CARRÉ
Eva ROBIN	Michel HOUËIX
Nadine MESLIN	Sylvie CHARTIER
Michel VANDENABIELE	Daniel BERTIN
Daniel BERTIN	Jocelyne CHABERT
Sylvie CHARTIER	Jean-Pierre TREHARD
Daniel CHOTARD	Jean-Pierre MAURICE
Michel HOUËIX	Michel VANDENABIELE
Jean-Claude CARRÉ	Dominique BIVIC

COMITE D'ENTREPRISE

1ER COLLEGE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Michel HOUËIX	Sylvie CHARTIER
Jocelyne CHABERT	Michel VANDENABIELE

2ème COLLEGE

TITULAIRE	SUPPLEANT
Hoo Tsun LEE	Daniel CHOTARD
Daniel CHOTARD	Hoo Tsun LEE

Déroulement du vote

Lieu : - dans les Salles Galerie 12 et Galerie 13, Rez-de-Jardin de la Galerie Edison
 - entre 9 h. 00 et 17 h 00
 - se munir de son badge ou d'une pièce d'identité,

Vous voterez 4 fois : - 2 fois pour les Délégués du Personnel (Titulaires et Suppléants)
 - 2 fois pour les Elus au Comité d'entreprise (Titulaires et Suppléants)

Pour les Délégués du Personnel, le bureau de vote est le même pour tout le personnel.

Pour le Comité d'entreprise, Il y a 2 bureaux de votes : - L'un pour les mensuels (Niveaux III, IV,V)
 - L'autre pour les cadres

Comment voter à chaque fois: - Le bulletin « Titulaires » (rose) dans l'enveloppe rose.
 - Le bulletin « Suppléants » (bleu) dans l'enveloppe bleue.

DE NOUVELLES ATTAQUES ANNONCEES CONTRE LES SALARIES

NE LAISSONS PAS FAIRE !

"Nous ne reviendrons pas sur les fondements de notre modèle social" a déclaré le premier ministre de Villepin... avant de détailler une série de mesures qui sont autant de coups portés au code du travail. Autant de cadeaux faits au patronat même si pour l'instant les patrons des petites entreprises en seraient les premiers bénéficiaires.

C'est notamment :

- L'instauration d'un nouveau type de contrat de travail qui offrirait aux employeurs la possibilité, pendant 2 ans, de licencier du jour au lendemain. Un pas de plus vers la fin du contrat à durée indéterminée. Avec un tel contrat, le salarié ne toucherait aucune indemnité de départ. Ce qui est aussi un recul par rapport à un CDD d'aujourd'hui pour lequel le salarié perçoit une indemnité de précarité.
- La promesse de l'exemption totale des charges sociales sur les salaires situés au niveau du SMIC à l'horizon 2007 alors que les exonérations de cotisations patronales ont déjà été multipliées par 10 en 10 ans, sans effet sur le chômage. Ce qui ne peut qu'inciter les employeurs à multiplier les salariés payés au SMIC.
- L'obligation pour les chômeurs et les jeunes, moyennant une prime de 1 000 euros, d'accepter n'importe quel travail, à n'importe quel prix, sous peine de sanctions.
- La mise en place du chèque-emploi qui réinstaura le travail journalier ou à la tâche.
- La non prise en compte des embauchés de moins de 25 ans dans le calcul des seuils de dix ou de cinquante salariés qui déterminent les obligations des employeurs en termes de droit syndical et d'existence d'un comité d'entreprise.
- Quant au SMIC, c'est le 3ème discours de politique générale qui annonce la même augmentation. La publicité mensongère a ses limites.

Chacun sait qu'aider le patronat à licencier... pour l'encourager à embaucher... est une supercherie. Cela fait des années qu'on nous le prétend sans que cela n'entraîne le moindre mouvement d'embauche.

Ce que veut le patronat, c'est pouvoir agir en toute liberté, sans rendre de compte, ne serait-ce que devant les Prud'hommes. Il veut s'affranchir de toutes les contraintes afin de disposer des salariés à sa guise : les prendre pour des salaires les plus bas possibles, les faire travailler dans n'importe quelles conditions sans limites d'horaires, et pouvoir les jeter à la rue quand bon lui semble.

Mais c'est sans compter avec la résistance des salariés qui ne sont pas forcément prêts à tout subir. Collectivement les salariés ont la force de s'opposer à ces nouvelles tentatives de réduire encore leurs droits.

Dans ces circonstances, la CGT appelle les salariés, les chômeurs, les retraités et l'ensemble des syndicats à se mobiliser le 21 juin prochain.

Nous invitons tous les salariés et les autres organisations syndicales de GEMS à y participer.